
Programme de Formation

Formation CSE/CSSCT - Missions en santé-sécurité : formation initiale et membres de la CSSCT (5 jours)

Organisation

Durée : 35 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Le public visé par cette formation est constitué des membres du CSE/CSSCT, qu'ils soient élus ou suppléants, et qui ont été désignés pour assurer la mission en santé-sécurité dans l'entreprise. Il est également recommandé que les membres de la direction, les responsables RH et les membres du service de prévention de l'entreprise participent à cette formation afin de mieux comprendre les enjeux et les obligations liés à la santé-sécurité au travail.



Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux et les obligations en matière de santé-sécurité dans l'entreprise
- Identifier les risques professionnels et mettre en place des mesures de prévention
- Participer activement à la commission santé-sécurité et conditions de travail (CSSCT)
- Communiquer et informer sur les mesures de prévention en matière de santé-sécurité
- Gérer les situations d'urgence et les accidents du travail.



Description

Jour 1 :

- Présentation des missions et du rôle du CSE/CSSCT en matière de santé-sécurité au travail
- Étude des principaux textes réglementaires et des obligations des employeurs et des salariés
- Analyse des risques professionnels et des accidents du travail

Jour 2 :

- Évaluation des risques professionnels dans l'entreprise
- Méthodes de prévention des risques professionnels
- Élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels

Jour 3 :

- Mise en place de mesures de prévention collective et individuelle
- Planification de la prévention et du suivi des actions en matière de santé-sécurité
- Participation à la commission santé-sécurité et conditions de travail (CSSCT)

Jour 4 :

- Communication et information en matière de santé-sécurité



- Participation à la rédaction des procédures et des consignes de sécurité
- Étude de cas pratiques en lien avec la santé-sécurité

Jour 5 :

- Gestion des situations d'urgence et des accidents du travail
- Examen des moyens d'action et des ressources pour mener à bien les missions en matière de santé-sécurité
- Évaluation finale des acquis et des compétences

★ **Prérequis**

Il n'y a pas de prérequis officiellement requis pour suivre une formation CSE/CSSCT en matière de santé-sécurité. Cependant, il est recommandé que les participants aient une connaissance générale de l'environnement professionnel, des risques professionnels et des obligations en matière de santé-sécurité au travail.

Il est également conseillé que les participants aient une bonne maîtrise de la langue française, car les formations sont généralement dispensées dans cette langue.

Enfin, il est préférable que les membres du CSE/CSSCT aient déjà suivi une formation générale sur le fonctionnement et les missions du CSE, afin de mieux comprendre le rôle spécifique de la commission santé-sécurité et conditions de travail (CSSCT).



Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel ou à distance
- Méthodes participatives et interactives
- Évaluation régulière des connaissances et des compétences
- Échanges avec le formateur



Moyens et supports pédagogiques

- Supports de cours
- Échanges en groupe
- Études de cas pratiques
- Exercices d'application
- Supports audiovisuels



Modalités d'évaluation et de suivi

Les modalités d'évaluation et de suivi de la formation CSE/CSSCT en matière de santé-sécurité peuvent comprendre :

- Des évaluations formatives tout au long de la formation, sous forme de questionnaires, de mises en situation ou de travaux individuels ou en groupe
- Des évaluations sommatives en fin de formation, afin de mesurer les connaissances et les compétences acquises par les participants
- Un suivi post-formation, par exemple sous forme de bilan individuel ou collectif des acquis et des compétences, pour mesurer l'impact de la formation sur les pratiques professionnelles des participants
- La mise en place d'actions correctives ou complémentaires en cas de besoin, pour consolider les acquis ou pallier les éventuelles lacunes

Il est également important de prévoir des temps d'échanges réguliers avec les membres du CSE/CSSCT, afin de suivre l'avancement des actions de prévention mises en place dans l'entreprise et d'évaluer leur efficacité.